

### Servitudes d'Utilité Publique sur le territoire de : **Le Palais-sur-Vienne**

Date : 26 OCT. 2020  
Avertissement : Cette cartographie présente les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dont la DDT a connaissance. En tout état de cause, les gestionnaires des servitudes concernées doivent être consultés, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.


VISA de l'autorité compétente en matière d'urbanisme :  
Le Président

Guillaume GUERIN

Echelle : 1:6000  
© IGN - BD-TOPO - Scan 2S  
Base de données SUP DDT Haute-Vienne  
Réalisation : DDT Haute-Vienne / SIT / MCAT

Version : octobre 2020

- #### GESTION DDT
- PM1-Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
  - PM3-Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- #### AUTRE GESTIONNAIRE
- A5-Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé
  - AC1-Périmètre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/classés à l'inventaire des M.H.)
  - AC2-Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
  - AC3-Périmètre de protection autour des réserves naturelles
  - AC4-Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
  - AS1-Servitudes résultant de l'instauration de protection des eaux potables et minérales
  - Périmètre de protection immédiat des eaux potables et minérales
  - Périmètre de protection rapproché des eaux potables et minérales
  - Périmètre de protection éloigné des eaux potables et minérales
  - EL7-Servitudes d'alignement des voies publiques
  - I2-Servitudes de submersion
  - I3-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
  - I4A-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des titulaires d'autorisations d'exploitation
  - I6-Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation
  - INT1-Zone de servitudes au voisinage des cimetières
  - JS1-Zone de servitudes de protection des installations sportives
  - PM2-Servitudes concernant d'anciennes décharges
  - PT1-Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
  - Zone de garde radioélectrique
  - Zone de protection radioélectrique
  - PT2-Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
  - Zone primaire de dégagement
  - Zone secondaire de dégagement
  - Zone spéciale de dégagement
  - PT3-Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
  - T1-Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.N.C.F.
  - T5-Servitudes relatives aux aéroports : zones de dégagement contre les obstacles
  - T4-Servitudes de balisage
  - T7-Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
  - T8-Servitudes relatives aux aéroports : protection contre les perturbations radioélectriques
  - Zone primaire
  - Zone secondaire



**REÇU EN PREFECTURE**  
**le 27/10/2020**  
Application agréée E-legalite.com  
99\_AR-087-248719312-20201026-RR20200509H1